

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

UNIQUE PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LOIRE-SUR-RHONE

A partir du **mardi 1^{er} mars 2022 à 09h00** jusqu'au **vendredi 1^{er} avril 2022 à 12h00**, il sera procédé à une enquête publique portant conjointement sur la révision du PLU et la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et l'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune de Loire-sur-Rhône.

Les principaux objectifs du projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête sont les suivants : densifier l'habitat en centre-bourg tout en préservant l'identité du village, pérenniser les services et assurer qu'ils puissent se développer si les besoins de la population venaient à s'accroître, pérenniser le développement économique de la commune en requalifiant les zones d'activités tout en veillant aux enjeux environnementaux ; pérenniser les caractéristiques des espaces agro-naturels.

Les projets du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales soumis à enquête ont respectivement pour but une actualisation au regard des textes réglementaires en matière d'assainissement et du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations du public ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Communautaire et au Conseil Syndical du SYSEG pour approbation.

Monsieur Maurice BONNAND a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter les dossiers et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête :

- **en Mairie de Loire-sur-Rhône 471 rue Edmond Cinquin 69700 LOIRE-SUR-RHONE**, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- **ou au siège de Vienne Condrieu Agglomération (service Planification)**, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ;

Le public pourra également prendre connaissance des dossiers et faire des observations pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2919>

Le public pourra transmettre ses observations :

- par courrier adressé à **M. le Commissaire Enquêteur - Mairie de Loire-sur-Rhône 471 rue Edmond Cinquin 69700 LOIRE-SUR-RHONE** ;
- ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2919@registre-dematerialise.fr

Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique en mairie de Loire-sur-Rhône et au siège de Vienne Condrieu Agglomération, aux adresses susvisées.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Loire-sur-Rhône pour recevoir ses observations lors de ses permanences :

- **Le jeudi 03 mars 2022, de 9H00 à 11H00**
- **Le vendredi 11 Mars 2022, de 14h00 à 16h00**
- **Le mercredi 16 mars 2022 de 9H00 à 11H00**
- **Le jeudi 24 mars 2022 de 14h00 à 16H00**

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Loire-sur-Rhône et à Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que sur leurs sites internet. Toute information relative à cette enquête pourra être demandée au secrétariat de la mairie de Loire-sur-Rhône - tel : 04.72.49.21.25